



La commune de FILLIÈRE,
commune nouvelle créée le 1^{er} janvier 2017 (9 414 habitants)

recherche un.e

agent d'animation périscolaire et extrascolaire

Date prévue pour la prise de fonctions : 2 mars 2020

Type de recrutement : fonctionnaire ou, à défaut, contractuel.le de droit public

Cadre d'emploi : adjoint territorial d'animation (tous grades)

Date limite de réception des candidatures : 26 février 2020

Descriptif du poste et missions :

Au sein du pôle enfance, jeunesse et sports, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (**cantine + garderie**) et extrascolaires (**centre de loisirs**) en **commune déléguée de Thorens-Glières**.

Vous serez chargé.e des missions suivantes :

1. Surveiller et animer le temps de restauration scolaire :

- assurer l'accueil physique des enfants de l'école maternelle ou de l'école élémentaire,
- procéder au service et à la desserte des repas dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- assurer l'encadrement extérieur et la surveillance des enfants.

2. Animer et encadrer les temps périscolaires (matin et/ou soir) :

- assurer l'accueil physique des enfants,
- proposer des activités pédagogiques, ludiques, sportives ou culturelles,
- assurer l'animation auprès des enfants en extérieur ou en intérieur dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- participer à la préparation des activités avec l'équipe d'animation.

3. Animer et encadrer en centre de loisirs (accueil de loisirs enfants et secteur jeunes) :

- proposer des projets d'animation envers les publics enfants et jeunes,
- assurer l'animation auprès des enfants en extérieur ou en intérieur dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- participer à la préparation des activités avec l'équipe d'animation pour les activités du mercredi, du vendredi soir et des vacances scolaires.

Temps de travail : temps non complet annualisé à hauteur de 33,84/35^e (soit 0,97 ETP).

Profil recherché :

- expérience dans l'animation auprès du jeune public,
- capacité à élaborer, mettre en œuvre et encadrer des activités en fonction des besoins et des caractéristiques des enfants accueillis,
- BAFA souhaité, qualification ou formation similaire appréciée,
- adaptabilité, dynamisme,
- devoir de réserve, discrétion professionnelle et de confidentialité,
- ponctualité, rigueur, sérieux,
- bon relationnel avec les enfants, pratique d'un langage adapté,
- esprit d'équipe et d'initiative.

Rémunération : régime indemnitaire selon statut et dispositions propres à la collectivité + CNAS + titres-restaurant + participation éventuelle à la protection sociale « prévoyance maintien de salaire ».

Renseignements et candidatures :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter M. Martin PONCET, coordonnateur des services périscolaires et directeur du centre de loisirs du site de THORENS-GLIÈRES, au 07.60.44.62.29.

Transmettre votre candidature (CV+ lettre de motivation) pour **le 26 février 2020 au plus tard** à M. le Maire de Fillière, soit par courriel à rh@commune-filliere.fr (**fichier pdf**), soit par courrier au 300 rue des Fleuries, THORENS-GLIÈRES, 74570 FILLIÈRE.

Information travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à toutes les candidates et tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.